

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN - VAL DE SEINE

AMENUCOURT – CHAUSSY – CHÉRENCE – HAUTE-ISLE – LA ROCHE-GUYON – VÉTHEUIL – VIENNE-EN-ARTHIES – VILLERS-EN-ARTHIES

COMPTE-RENDU de la SÉANCE ORDINAIRE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du SAMEDI 9 DECEMBRE 2006.

Date de convocation : 28 Novembre 2006.

PRÉSENTS : M. Jean-Pierre POTEZ, Président, M. Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, 1^{er} Vice-Président, Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET, 2^{ème} Vice-Président, M. Cyril CHAMBRION, 3^{ème} Vice-Président, M. Antoine PETEL, délégué de la commune d'AMENUCOURT, M. Georges BIGOT et M. Claude VIDAL, délégués de la commune de CHAUSSY, M. Marc LOVISI et M. Patrick HUBER, délégués de la commune de CHERENCE, Mme Josiane BAUDRY, déléguée de la commune de HAUTE-ISLE, M. Jean-Jacques MENEAU, délégué suppléant de la commune de LA ROCHE-GUYON, Mme Dominique HERPIN-POULENAT, déléguée de la commune de VETHEUIL, M. Serge BILLOUE, délégué de la commune de VIENNE-EN-ARTHIES et M. Jean-François RENARD, délégué de la commune de VILLERS-EN-ARTHIES.

ABSENTS EXCUSES : M. Jacques PREVEL, délégué de la commune d'AMENUCOURT et M. Denis DESDOITS, délégué de la commune de HAUTE-ISLE.

POUVOIR : de M. Jacques PREVEL à M. Antoine PETEL.

M. Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h00.

1- LECTURE et APPROBATION du COMPTE-RENDU de la RÉUNION du 14 SEPTEMBRE 2006.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents après quelques corrections de fautes de frappe ou de copier-collé un peu intempestif, la Seine s'étant ainsi vue qualifiée de domaine maritime plutôt que fluvial.

2- LOGO

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-Président en charge de ce dossier.

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD informe l'assemblée de la présence de M. BROUTIN venu présenter les premières ébauches du futur logo de la communauté. Sur les 5 esquisses proposées, 2 ont fait l'objet d'une attention plus particulière des délégués : le D et le E.

Après réflexion, il est demandé à M. BROUTIN de bien vouloir retravailler sur le dessin D nommé le tissu.

3- PROJET de PUBLICATION

M. de LA ROCHEFOUCAULD présente aux membres de l'assemblée les trois jeunes étudiants en master professionnel de journalisme culturel de Paris 3 qui sont venus nous exposer le résultat des premiers travaux effectués en vue de la réalisation de notre publication.

Le projet serait une publication trimestrielle en format B5 de 8 pages dénommée « Tour de Seine ».

Ce partenariat aurait un coût annuel de 8600 € horsfrais d'imprimeur.

Les délégués souhaitent que le papier utilisé soit de type recyclé.

Mme HERPIN-POULENAT fait alors remarquer que ces personnes pourraient alors nous aider lors de la mise en place du site internet.

Les membres de l'assemblée chargent les étudiants de contacter les imprimeurs pour avoir une idée du coût de la publication dans son ensemble.

Quelques élus demandent aux intervenants de bien vouloir revoir le titre présenté afin de trouver un nom plus fédérateur, notamment en ce qui concerne l'utilisation du mot "tour".

Les membres du conseil communautaire décident de mandater la junior entreprise de Paris 3 pour la création, la préparation, le suivi et l'impression de 2 publications annuelles dans un premier temps.

4 – SITE INTERNET

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que la subvention du Conseil Général du Val d'Oise de 90% (dont 37% du Conseil Régional) s'arrête au 31 Décembre 2006. Le taux de subvention du Conseil Régional pour l'année 2007 est incertain.

Il a contacté à cet effet trois sociétés : Eclipse, Galimédia et B&D et à ce jour les deux premières ont envoyé une proposition commerciale.

Mme HERPIN-POULENAT fait remarquer que les sites réalisés par Eclipse sont ordinaires.

Après en avoir débattu, les membres de l'assemblée considérant que la mise en œuvre du site ne revêt pas un caractère urgent, décide de repousser ce projet à l'an prochain, quitte à prendre le risque d'une diminution des taux de subvention, mais en considérant que le site de la communauté n'ayant pas vocation à être complexe, les propositions commerciales des fournisseurs pourront être également optimisées et allégées.

5- C.L.S.H. « Les Filous » : BILAN de la SESSION de la TOUSSAINT 2006.

Monsieur le Président informe les membres que pour la session de la Toussaint, le centre a ouvert ses portes pendant 1 semaine 1/2 : du 25 Octobre au 3 Novembre 2006 inclus. L'équipe d'animation, composée d'une directrice et de 2 animateurs a permis d'accueillir 20 enfants en moyenne par jour. Sur la totalité du séjour, 35 enfants ont fréquenté le centre.

Pour cette session, la participation de la C.C.V.V.S., au prorata du budget imparti (15 000 € pour les trois sessions) a été de 2 142, 86 €. Le prix de revient d'une journée enfant a été de 38€, (selon les sources de la C.A.F., le prix de revient moyen est situé entre 35 et 45 € ce qui confirme la bonne gestion du centre).

Enfin, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion de bilan avec les communes extérieures à la C.C.V.V.S et ayant passé convention pour l'accueil de leurs enfants est prévue le 20 Décembre prochain.

6- POINT SUR L'AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE

Monsieur le Président donne la parole au 2^{ème} Vice Président en charge de cette compétence.

Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET précise que lors de la dernière réunion elle avait demandé que chaque commune lui transmette le nombre de pancartes nécessaires ainsi que les données cadastrales (nom des propriétaires des riverains de la Seine) ; cependant, elle n'a obtenu aucune réponse à ce jour.

Elle réitère ses demandes auprès des délégués.

7- POINT sur la PETITE ENFANCE : RÉHABILITATION ou CONSTRUCTION

Monsieur le Président souhaite que l'assemblée se décide entre la réhabilitation ou la construction neuve pour la structure d'accueil de la petite enfance. Il précise que le coût de la réhabilitation est estimé à ce jour à 275 000 € et celui d'une construction neuve à 315 000 € (hors achat de terrain).

Il informe aussi qu'en plus des subventions envisagées à ce jour (Conseil Général, CAF, MSA), le Conseil Régional peut également aider à hauteur de 7 500 € par place d'accueil créée.

Donc, pour des structures basées sur l'accueil de 15 enfants, la différence de coût (après subventions) entre la réhabilitation et la construction serait de l'ordre de 8 000 €.

Aussi, l'avantage d'une construction serait de pouvoir agrandir par la suite si nécessaire, voire même éventuellement de réaliser un relais assistantes maternelles, option qui est actuellement très favorisée par la CAF.

Pour une réhabilitation, la seule option disponible est l'ancienne trésorerie de Vétheuil.

Pour une construction, à ce jour deux communes ont indiqué qu'elles pouvaient disposer de terrains adaptés : Vétheuil et Villers-en-Arthies.

Un premier vote à main levée fait apparaître qu'une majorité des délégués seraient en faveur de la construction. Toutefois, pour répondre à une demande des délégués de Vétheuil, M. le Président propose d'organiser rapidement 2 prochaines réunions :

- une visite des divers sites possibles (le 16/12),
- et une nouvelle séance de conseil communautaire le 23/12

de façon à ce que le choix entre les deux options puisse être fait avant la fin de l'année.

Le conseil accepte cette proposition et en valide l'agenda.

QUESTIONS DIVERSES

➤ MARPA

Il est envisagé que la communauté de communes se porte candidate pour l'implantation d'une MARPA sur son territoire (projet abandonné par la commune d'AINCOURT).

Enfin, plusieurs délégués souhaiteraient qu'une étude de planification globale incluant des études de faisabilité soit menée sur le territoire.

Monsieur le Président lève la séance à 13h00.